

La Roche-sur-Yon, le vendredi 13 décembre 2019

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées
Service assemblées Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon - BP829

85021 La Roche-sur-Yon
Tel : 02-51-47-47-47
Fax : 02-51-37-48-71

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 DÉCEMBRE 2019

COMPTE RENDU

1 BUDGET PRIMITIF 2020 - VOTE DES TAUX 2020 - SUBVENTIONS - PROVISIONS - ETAT DES EFFECTIFS.

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le débat d'orientations budgétaires du 12 novembre dernier a décrit le contexte dans lequel le budget primitif 2020 devait être élaboré, avec notamment le projet de loi de finances 2020 et les perspectives financières de la Ville à l'horizon 2025.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment la masse salariale, engagée depuis 2016, permet de présenter une nouvelle fois des équilibres budgétaires et financiers satisfaisants.

Le budget principal est équilibré à hauteur de 122 435 410 € dont 82 813 916 € en fonctionnement et 39 561 494 € en investissement.

Le conseil :

Adopte par voix 33 POUR le Budget Primitif 2020 du budget principal et des budgets annexes, tels qu'ils figurent dans les documents annexes,

10 voix CONTRE : J.SOULARD, M. CHANTECAILLE, S. CHARTIER, A. HAREL, A. CHARRIEAU, T. DE LA CROIX, G. BATIOU, F. BESSON, A. HERMANN, D. BESSONNET

- Adopte par voix 33 POUR les taux suivants pour 2020 concernant les trois taxes directes locales

o Taxe d'habitation : 23,85 %

o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,17 %

o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,69 %

6 voix CONTRE : J.SOULARD, M. CHANTECAILLE, S. CHARTIER, A. HAREL, A. HERMANN, D.BESSONNET

4 ABSTENTIONS : A. CHARRIEAU, T. DE LA CROIX, G. BATIOU, F. BESSON

- **Approuve par voix 33 POUR** la situation des autorisations de Programmes et Crédits de Paiement telle que présentée

6 voix CONTRE : J.SOULARD, M. CHANTECAILLE, S. CHARTIER, A. HAREL, A. HERMANN, D. BESSONNET

4 ABSTENTIONS : A. CHARRIEU, T. DE LA CROIX, G. BATIOT, F. BESSON

- **Adopte par voix 35 POUR** la liste des subventions telle qu'elle figure en annexe et autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints, dans le cadre de leurs délégations respectives, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en oeuvre de ce dossier, notamment les conventions et avenants à intervenir avec les organismes bénéficiaires,

5 voix CONTRE : M. CHANTECAILLE, S. CHARTIER, A. HAREL, A. HERMANN, D. BESSONNET
Ne prennent pas part au vote : A-S. SARDAY, D. GUILLET, J.SOULARD

- **Approuve par voix 33 POUR** la mise en place de provisions pour dépréciation d'actifs et de provisions pour risques et charges liées aux comptes épargnes temps,

6 voix CONTRE : J.SOULARD, M. CHANTECAILLE, S. CHARTIER, A. HAREL, A. HERMANN, D. BESSONNET

4 ABSTENTIONS : A. CHARRIEU, T. DE LA CROIX, G. BATIOT, F. BESSON

- **Approuve par voix 33 POUR** l'actualisation des effectifs tels qu'ils figurent aux annexes C1 du Budget Primitif 2020,

6 voix CONTRE : J.SOULARD, M. CHANTECAILLE, S. CHARTIER, A. HAREL, A. HERMANN, D. BESSONNET

4 ABSTENTIONS : A. CHARRIEU, T. DE LA CROIX, G. BATIOT, F. BESSON

- **Autorise par voix 33 POUR** Monsieur Le Maire ou Sylvie DURAND, adjointe, à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de ce dossier.

6 voix CONTRE : J.SOULARD, M. CHANTECAILLE, S. CHARTIER, A. HAREL, A. HERMANN, D. BESSONNET

4 ABSTENTIONS : A. CHARRIEU, T. DE LA CROIX, G. BATIOT, F. BESSON

2 DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La décision modificative n° 3 de 2019 a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires pour permettre la réalisation des dépenses et des recettes sur le budget principal et les budgets annexes.

Les mouvements budgétaires sur lesquels le Conseil Municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent à 228 K€ pour le budget principal.

QUESTION ADOPTEE PAR,

37 voix POUR

6 voix CONTRE : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet.

3 REVISION LIBRE DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE LA COMMUNE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2020

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser librement les montants des attributions de compensation au 1er janvier 2020 en se basant sur les rapports de la CLECT du 24 octobre 2017 relatif au transfert de la compétence de gestion des eaux pluviales et 19 mars 2019 relatif au transfert du parc des expositions, soit une attribution de compensation positive en fonctionnement de 16 122 617 € et une attribution de compensation négative en investissement de 509 558 € pour la commune de La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4 ADMISSIONS EN NON VALEURS ET CREANCES ETEINTES DU BUDGET PRINCIPAL .

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le conseil est appelé à se prononcer sur l'admission en non valeurs de 10 276,63 € sur le budget principal.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5 AVENANT AU CONTRAT VENDEE TERRITOIRES 2017-2020

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

En 2017, le Département de la Vendée a proposé aux 19 intercommunalités de Vendée et à la commune de l'Île d'Yeu la mise en place de Contrats Vendée Territoires 2017-2020 afin de passer d'une logique de programmes de subvention à une logique de territoire.

L'enveloppe pluriannuelle notifiée par le Département au territoire de la Communauté d'Agglomération est de 4 113 090 € jusqu'en 2020.

Ce Contrat a été signé le 9 octobre 2017 entre le Département, l'Agglomération et l'ensemble des communes qui la composent.

Dans ce cadre, il est prévu une clause de revoyure à mi-parcours afin de mettre à jour, si nécessaire, les opérations inscrites au contrat.

Aussi, à l'issue d'une revue de projets avec chaque commune et du comité de suivi du 20 septembre 2019 organisé entre élu-e-s départementaux, communautaires et de communes de l'Agglomération, il est proposé un avenant intégrant un plan d'actions actualisé. Ces évolutions se justifient par la nécessité de respecter le calendrier fixé dans le contrat (dépôt des dossiers avant octobre 2020) et de sécuriser les subventions fléchées.

Le montant total attribué à chaque commune reste conforme à la ventilation de l'enveloppe départementale actée lors du Bureau communautaire du 9 mai 2017.

Pour La Roche-sur-Yon, le Contrat Vendée Territoires soutiendra les opérations de relocalisation du cinéma Le Concorde et de nouvel Hôtel de ville et musée - espace napoléonien à hauteur de 1 367 660 €. Il est proposé au conseil d'approuver les termes de cet avenant.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6 REQUALIFICATION DES QUARTIERS DES HALLES ET DU BOURG SOUS LA ROCHE - CONVENTIONS D'INDEMNISATION AVEC LES COMMERCANTS

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

Dans le cadre des travaux de requalification du quartier des halles et du Bourg sous la Roche, la Ville de la Roche-sur-Yon a mis en place une commission de règlement amiable, chargée d'évaluer de manière indépendante, l'existence de préjudices commerciaux induits par les travaux et affectant les commerces riverains.

Cette commission est présidée par un magistrat du Tribunal Administratif de Nantes.

La commission de règlement amiable a examiné les dossiers de demande d'indemnisation et mesuré l'existence et l'importance du préjudice anormal et spécial causés par les travaux menés par la Ville pour les dossiers. Compte tenu des éléments d'analyse financière apportés par le cabinet d'expertise-comptable ainsi que des propositions en résultant remis par la commission de règlement amiable, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'attribution d'une indemnité d'un montant de 21308 euros pour la Boucherie CAQUINEAU et d'une indemnité de 1782 euros pour l'apicultrice Madame AUVRAY.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7 TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT LOUIS, CLASSE MONUMENT HISTORIQUE - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (APD) ET DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC ET DU DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La ville de la Roche-sur-Yon a entrepris des gros travaux de rénovation de l'Eglise st. Louis répartis en plusieurs phases. La première phase concernait la rénovation de la sacristie. Il est proposé au conseil de valider l'avant projet définitif découlant de l'évolution du programme.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8 FOURNITURE DE PRODUITS ECO-RESPONSABLES DE CHARCUTERIE ET PRODUITS TRAITEURS - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES .

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Pour le renouvellement des marchés portant sur le même objet et arrivant à échéance le 31 décembre 2019, une consultation a été lancée le 30 septembre 2019 selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R.2124-1, R2124-2-1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

Cette consultation porte sur 4 lots définis comme suit :

- Lot n°1 : Produits de charcuterie traditionnelle et produits de la mer : 300 000 € HT (montant maximum)
- Lot n°2 : Produits de snacking : 60 000 € HT (montant maximum)
- Lot n°3 : Spécialités de crêpes ou galettes salées : 40 000 € HT (montant maximum)
- Lot n°4 : Charcuterie porc sous indication géographique protégée ou équivalent : 60 000 € HT (montant maximum)

Chaque lot donnera lieu à un accord-cadre à bons de commandes conclu sans montant minimum et avec un montant annuel maximum spécifique précité.

Chaque accord-cadre sera conclu avec un seul opérateur économique à compter 1er janvier 2020 ou à compter de la date de notification si postérieure pour une période d'un an, reconductible tacitement une fois, soit une durée maximale de deux ans.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9 FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Dans le but de conclure un marché relatif à la fourniture de mobilier urbain, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes afin d'optimiser les frais afférents à la procédure de marché public ainsi que les tarifs proposés pour ces fournitures.

Le groupement de commandes proposé sera constitué de 3 membres, à savoir :

- La Ville de La Roche-sur-Yon
- La Roche-sur-Yon Agglomération
- Le Centre Communal d'Action Sociale

La Ville de La Roche-sur-Yon est désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10 MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature des avenants suivants :

- Organisation de la capture des animaux errants et de leur hébergement en fourrière, avenant au lot 2 (retrait de la commune de Mouilleron le Captif du groupement, sans incidence financière sur le montant du marché).
- Restructuration et extension du groupe scolaire Jean Roy et André Malraux (avenants aux lots 2, 7, 8, 9, 10, 14, 18 et 20).
- Boulevard Réaumur, Place Coubertin, rues Jean Bouin et Roland Garros - Aménagement des espaces publics - lot 2 : aménagement paysager

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11 DEMANDE DE SUBVENTION FSE 2020/2021 RELATIVE A LA REALISATION D'UNE ACTION COLLECTIVE D'INSERTION INTITULEE ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS, DE L'ESPACE NATUREL ET DU BATIMENT.

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Le dispositif Ateliers et Chantiers d'Insertion réalise des travaux « d'entretien et aménagement des espaces verts, espaces naturels et du bâtiment ». Il est agréé Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) par l'Etat. Cette action est cofinancée par l'Etat, le Département de la Vendée, la ville de La Roche-sur-Yon et le Fonds Social Européen. Le Fonds Social Européen intervient uniquement pour l'accueil de participants au PLIE de La Roche-sur-Yon Agglomération. Il est proposé au conseil de solliciter une subvention FSE couvrant les années 2020 et 2021 et permettant de cofinancer l'accueil de demandeurs d'emploi accompagnés par le PLIE de La Roche-sur-Yon Agglomération. Le coût total de cette opération s'élèverait à 867 000 €. Pour les années 2020/2021, l'action « Ateliers et Chantiers d'Insertion entretien et aménagement des espaces verts, de l'espace naturel et du bâtiment percevrait une subvention prévisionnelle FSE de 120 000 .

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le Conseil est informé des mises à disposition d'agents communaux pour l'année 2019 auprès d'associations et du CCAS.

Il est proposé au Conseil d'attribuer des subventions à l'AMAQY et au FCY Rugby pour un montant total de 204 590 € afin de rembourser à la commune les frais de personnels toutes charges comprises au titre de l'année 2019.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13 PERSONNEL MUNICIPAL - EVOLUTION DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le conseil est appelé à se prononcer sur les créations et suppressions de postes, à savoir 8,71 créations et 1,90 suppressions équivalent temps plein

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

14 ACQUISITION DES LOCAUX A USAGE DE BUREAUX A LA SARL LA PREMIERE - RESIDENCE RICHELIEU 12 RUE PAUL DOUMER ET 10BIS RUE HAXO

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'acquisition à la SARL LA PREMIERE des locaux à usage de bureaux situés au sein de la copropriété Résidence Richelieu, 12 rue Paul Doumer et 10bis rue Haxo, cadastré section AN n°312 pour une superficie de 377 m², au prix net vendeur de 179 900 €. Les frais d'agence immobilière s'élèvent à la somme de 12 000 € TTC.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : Monsieur François Caumeau.

15 ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE IMPASSE HONORE DAUMIER AUPRES DE MONSIEUR CHAILLOU

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Dans le cadre du réaménagement de l'impasse Honore Daumier, la Ville a réalisé des travaux de réfection des trottoirs en enrobé ainsi que l'installation de grilles pluviales. Toutefois, la parcelle cadastrée section BY numéro 570 d'une contenance de 246 m² située au fond de cette impasse, aménagée en voirie, appartient à Monsieur CHAILLOU . La Collectivité souhaite l'acquérir afin de l'incorporer dans le domaine public communal au regard de son usage. Le conseil Municipal est appelé à approuver cette parcelle à l'euro symbolique.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16 ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE AUPRES DE MONSIEUR DE GIGOU POUR LA REALISATION D'UN CHEMINEMENT SECURISE ENTRE LE LYCEE NATURE ET LE QUARTIER DE L'ANNEXE

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

La Ville a sollicité Monsieur DE GIGOU pour acquérir une emprise foncière d'environ 18 348 m², constituée de terres agricoles et d'un bois, permettant la réalisation d'un cheminement sécurisé entre le Lycée Nature et le quartier de l'Annexe, les déplacements s'effectuant actuellement le long de la route départementale qui enregistre un trafic important.

Les parties se sont entendues sur un prix de 12 000 euros.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette acquisition.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

17 ANNULATION DES COPROPRIETES "TUDEAU et TUDEAU 2" AU BOURG SOUS LA ROCHE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

La Ville souhaite renforcer l'attractivité commerciale du centre bourg, affirmer la centralité autour des places de l'église et de la mutualité, donner une image plus qualitative du quartier et enfin favoriser la mobilité durable en valorisant les accès à la vallée de La Riallée.

Pour mettre en œuvre ce projet, la Ville a dû maîtriser le foncier.

Suite aux différentes acquisitions par la Ville de La Roche-sur-Yon sur le quartier du Bourg-sous-la-Roche et plus précisément sur les parcelles cadastrées section BW numéros 971 et 1144, deux copropriétés (état descriptif de division et règlement de copropriété) TUDEAU et TUDEAU 2 doivent être annulées, la collectivité étant désormais propriétaire de l'ensemble des lots.

le Conseil Municipal est appelé à approuver cette annulation.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

18 MODIFICATION DE DOMANIALITE - RUE DE LA MAISON NEUVE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Par délibération du 24 septembre dernier, le conseil municipal a approuvé la cession de la parcelle cadastrée section DS numéro 226 au profit de Monsieur BOUNIATYAN en vue de réaliser un programme immobilier. Toutefois, cette parcelle a été classée dans le domaine public lors de la séance du 23 mars 1978. Il convient de la déclasser et de la désaffecter pour pouvoir l'aliéner.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver ce déclassement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

19 CESSION D'UN DELAISSE RUE GUINE AU PROFIT DE MADAME LARTIGUE-PEYROU

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Mme LARTIGUE-PEYROU souhaite aliéner son ensemble immobilier, parcelles cadastrées section AM numéros 246 et 247 situé 3 rue Guiné et 43 rue de La Roche-sur-Yon, quartier des Halles.

Préalablement, le propriétaire souhaite régulariser l'assiette foncière avec la Ville de La Roche-sur-Yon puisqu'une emprise d'environ 13 m², faisant partie intégrante du bâti de la propriété, appartient à la commune. Suite à la délibération du 15 mai 1991, la situation devait être régularisée mais l'acte authentique n'a jamais été signé. La vente est acceptée au prix de 150€/m² conformément à l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat du 26 novembre 2019.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette cession.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

20 DEMANDE D'INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES DE L'ITINERAIRE "GR 364 - DU POITOU A L'OCEAN"

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Il est proposé de solliciter auprès du Conseil Départemental l'inscription au P.D.I.P.R (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) des chemins de la commune empruntés par l'itinéraire GR 364 - "Du Poitou à l'Océan".

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

21 ILOT DE LA POSTE-ECOLE DE MUSIQUE-MUSEE : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Par délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2008, la ville de La Roche sur Yon a décidé de confier à la SAEM ORYON, sous concession d'aménagement, l'opération « Ilot de La Poste - Ecole de Musique - Musée » en application des dispositions des articles L 300-4 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L 300-5 du code de l'Urbanisme, le concessionnaire est tenu de remettre à la commune le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours. Le Conseil Municipal est appelé à approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale au 31 décembre 2018

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

22 SLIME (SERVICE LOCAL D'INTERVENTION POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE) - CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE, LE SYDEV ET LE CLER - RESEAU POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE .

Rapporteur : Madame Geneviève Poirier-Coutansais

Compte tenu de la modification des modalités du programme SLIME par le ministère de la Transition énergétique pour la période 2019/2020, une convention tripartite doit être établie entre la Ville, le SyDEV et le CLER, qui définit les modalités d'organisation du service et de répartition et versement des financements. Il est proposé au conseil d'en approuver les termes.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

23 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA DIRECTION ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA VENDEE POUR L'ORGANISATION DU PROJET "ORCHESTRE A L'ECOLE" A L'ECOLE JEAN YOLE

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

Le dispositif "Orchestre à l'école" a été mis en place à la rentrée 2015 à l'école Jean Yole. Une convention précise les engagements de la Ville et des services de l'Education nationale concernant le déroulement du projet. La convention est établie pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 et fait suite à la convention ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil le 30 janvier 2018 pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019. Il est proposé au conseil d'en approuver les termes.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

24 CONTRAT D'EXPLOITATION DE L'IMAGE DE LA SPORTIVE DE HAUT NIVEAU MéliSSa OSOUF.

Rapporteur : Monsieur Sébastien Allain

La Ville de La Roche-sur-Yon souhaite accompagner et soutenir, pour une année, le parcours sportif de la boxeuse yonnaise MéliSSa OSOUF qui présente le profil d'une sportive en pleine ascension, préparant les prochaines compétitions mondiales. Il est proposé au conseil d'approuver les termes d'un contrat d'exploitation d'image qui encadrera sa présence et participation sur les temps forts de la Ville et autorisera l'exploitation de son image par celle-ci. En contrepartie, elle bénéficiera d'un soutien financier de 2 000 euros sur une année sportive.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

25 DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FRAM ET DU FRAR POUR LES ACQUISITIONS ET LES RESTAURATIONS DU MUSEE

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

Dans le cadre de son projet culturel et scientifique, le musée procède chaque année à l'acquisition d'œuvres et engage parallèlement une restauration des œuvres de sa collection. Pour soutenir ce programme d'acquisition et de restauration, il est proposé au conseil de solliciter le concours financier de l'état et de la région.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

26 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET REGLEMENT INTERIEUR DE L'UTILISATION DU THEATRE ET DE LA MAISON GUEFFIER AVEC L'ASSOCIATION LE GRAND R

Rapporteur : Madame Marie-Leczinska Mornet

La Ville met à disposition du Grand R le théâtre et la maison Gueffier pour une partie de ses actions. Ainsi, est-il proposé au conseil de renouveler la convention de mise à disposition sur la période 2020 - 2023. Cette convention s'accompagne du règlement d'utilisation des locaux, qui précise les modalités et les tarifs de location.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES